

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
4-3 CAMIAC ET SAINT DENIS

Affaire : 24-12e	Phase : PROJET	Echelle : 1/ 5 000°
PROJET DE PLUI ARRETE par délibération du Conseil Communautaire LE : 21 Octobre 2025	PROJET DE PLUI soumis à ENQUETE PUBLIQUE du AU	PLUI APPROUVE par délibération du Conseil Communautaire LE :

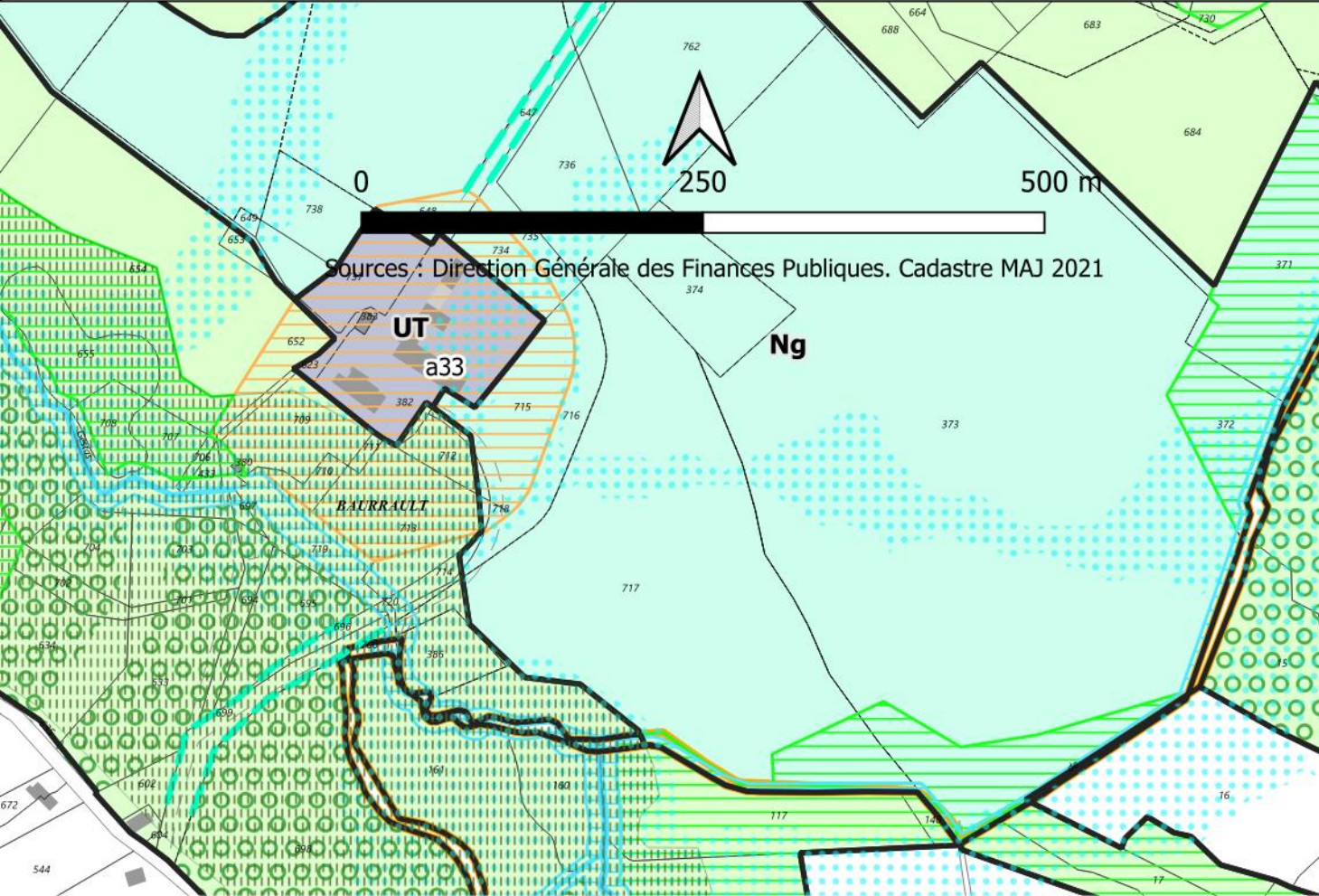


Communauté
de Communes
du Créonnais

Agence
METAPHORE

ARCHITECTURE
URBANISME PAYSAGE

38 quai Bacalan
33300 BORDEAUX
Tél : 05 56 29 10 70
Email :
contact@agencemetaphore.fr



- Dispositions relatives à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager**
- Espace Boisé Classé
- Éléments à protéger ou à mettre en valeur au titre de/l'article L 151-19 du code de l'urbanisme**
- Arbres isolés
 - Patrimoine bâti
 - Petit patrimoine
 - Boisement (entité boisée, haie, parc, zone tampon)
 - Patrimoine bâti
 - Entité boisée
- Secteur à protéger pour motif écologique au titre de/l'article L 151-23 du code de l'urbanisme**
- Zones Humides, Natura2000, ZNIEFF
 - Ripisylve ou fossé
- Dispositions particulières relatives à la prévention des risques**
- Secteur soumis à des risques carrière
 - Secteur soumis à des risques d'inondation
- Autres Dispositions Réglementaires**
- Changement de Destination
 - Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-16)
 - Recul des constructions au titre de l'article L111-6 du Code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé
 - Servitude de mixité sociale
 - Périmètre OAP
- Autres indications**
- Constructions non encore cadastrées

